



32, rue Lavalard – CS 12604
80026 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03 22 91 05 19 – Fax. : 03 22 91 05 94
e.mail : cdg80@cdg80.fr - Internet : www.cdg80.fr

SOFCAP ASSURANCES COLLECTIVES

Délais de déclaration des sinistres au Contrat Groupe

- **1 mois** à compter du 1^{er} jour d'arrêt ou du 1^{er} jour de rechute, pour les garanties accident ou maladie imputables au service
- **4 mois** à compter du 1^{er} jour d'arrêt, pour les garanties maladies ou accident de vie privée, maternité ou adoption,
- **3 mois** à compter de la date de séance, pour la transmission des procès-verbaux des Comités Médicaux ou Commission de Réforme.

Au-delà des délais, la compagnie d'assurance refusera le remboursement des arrêts considérés.